



République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ  
**Département de la GUADELOUPE**  
 Arrondissement de BASSE-TERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUIN 2020**

Nombre de Conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	27	28	01

  

Vote	
A L'unanimité	Pour : 28
	Contre : 00
	Abstention : 00

L'an 2020, le 16 Juin à 18:30, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni (compte tenu des mesures sanitaires) à la **SALLE BLONCOURT FRANCILLETTE**, lieu inhabituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3<sup>ème</sup> session ordinaire de l'année.  
 Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 10 Juin 2020.  
 La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 11 Juin 2020.

**PRÉSENTS :** M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne RENIER épouse MOCKA (1<sup>er</sup> Adjoint) - M. Jean-Philippe NOËL (2<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Marie-Agnès GIRAULT épouse SAINT-VAL (3<sup>ème</sup> adjoint) - M. Louis LAROCHELLE (4<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Sabrina URGIN épouse FÉLER (5<sup>ème</sup> Adjoint) - M. Patrick LAVITAL (6<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Marylène ROCHEMONT (7<sup>ème</sup> Adjoint) - M. Fulbert MIROITE (8<sup>ème</sup> Adjoint) - M. Jacques ANSELME - Mme Gilberte EUGENIE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE - M. Albert LOSAT - M. Serge SACILÉ - M. Rémi Henri DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - Mme Valérie ARICIQUE - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS - M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane MARSEILLE épouse BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette AZINCOURT épouse OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE (27)

**REPRÉSENTÉS :** Mme Ninette SAINTE-LUCE (ayant donné procuration à M. Fulbert MIROITE) (01)

**ABSENTS :** M. Charles-Henri DEVAUX (01)

Convocation du Conseil Municipal en date du :

10 JUIN 2020

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :

-de sa réception en PREFECTURE DE BASSE-TERRE le :

02 JUL. 2020

-et de sa publication le :

02 JUL. 2020

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Pierre DAMAS a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

**D\_20200616\_07**  
**DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU MAIRE À LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES**

**DISPOSITIF DÉCISIONNEL**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code des Elections et son article 19 ;
- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020, suite au scrutin du 15 mars 2020 portant élection du Maire ;
- Vu la séance du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 portant élection des adjoints ;



# Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 16 Juin 2020

.../...

- **Considérant** la nécessité de renouveler les membres devant siéger à la Commission de Contrôle des Listes Électorales suite renouvellement général du Conseil Municipal ;
- **Considérant que** dans les communes de 1 000 habitants et plus dans lesquelles trois listes au moins ont obtenu des sièges au Conseil Municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée :
  - 1°- De trois conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ;
  - 2°- De deux conseillers municipaux appartenant respectivement à la deuxième et à la troisième listes ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, à l'exception du maire, des adjoints titulaires d'une délégation et des conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.
- **Considérant encore qu'en** cas d'égalité en nombre de sièges entre plusieurs listes, l'ordre de priorité est déterminé par la moyenne d'âge la plus élevée des conseillers municipaux élus de chaque liste ;

Après avoir délibéré,  
Le Conseil Municipal,

*A l'unanimité,*

## Article 1<sup>er</sup>

**Désigne** les membres du Conseil Municipal au sein de la Commission de Contrôle des Listes Électorales :

- M. Serge SACILE
- Mme Marie-Claude MARCIN épouse BIQUE
- Mme Gilberte EUGENIE
- M. Jimmy FAUSTA
- M. Claude JERSIER

## Article 2

**Dit** que cette commission statuera sur les recours administratifs préalables, s'assurera également de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent.

## Article 3

**Charge** Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération qui sera transmise à Monsieur le Préfet de la Région Guadeloupe

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

*La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :*

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire, Président de séance,

Jean-Louis FRANCISQUE

